



Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 06/04/2022
Reçu en préfecture le 06/04/2022
Affiché le 
ID : 017-211704150-20220331-2022_32DON-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

2022 – 32 DON D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE POUR FINANCER DES TRAVAUX A LA CATHEDRALE SAINT-PIERRE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 28

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TERRIEN Joël, TOUSSAINT Charlotte, TORCHUT Véronique, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DEBORDE Sophie, JEDAT Günter, DEREN Dominique, EHLINGER François, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, MACHON Jean-Philippe, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence

Excusés ayant donné pouvoir : 6

CATROU Rémy à BETIZEAU Florence, DAVIET Laurent à CHANTOURY Laurent, GUENON Delphine à CAMBON Véronique, PARISI Evelyne à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence

Absent excusé : 1

DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : @ 6 AVR. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, et L.2242-1,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant la demande de Madame Charlotte ROTHWELL, de Houston – TEXAS (États-Unis d'Amérique) d'effectuer un don de 3 000 € à la Ville de Saintes pour la réalisation de travaux de restauration de vitraux et/ou de tableaux,

Considérant la réalisation des travaux effectués comme suit :

- Sur les vitraux :
 - Trois vitraux bas de la nef Sud
 - Un vitrail haut du chœur Nord
 - Un vitrail bas du Déambulatoire Nord
- Sur la dépose du tableau se trouvant devant ce dernier vitrail.



Les interventions sur les vitraux ont été réalisées par Madame Coline FABRE et l'Atelier de la Licorne.

Ainsi, le montant des interventions réalisées sur les vitraux s'élève à la somme de 8 344,90 euros TTC (hors dépose du tableau), et à la somme totale de 11 776,90 euros TTC (comprenant la dépose du tableau).

Considérant la nécessité de remercier chaleureusement la donatrice pour sa participation à la préservation du patrimoine historique de la Ville,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'acceptation du don de 3 000 € fait à la Ville affecté à la réalisation des travaux de restauration de vitraux et/ou de tableaux à la Cathédrale Saint-Pierre présentés,
- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

ID : 017-211704150-20220331-2022_32DON-DE

Berger
Levrault

28 DEC. 2021



Madame Françoise Bleynie
« Les Chais »
21A, rue du Bois d'Amour
17100 Saintes

Saintes, le 27/12/2021
Monsieur Bruno Drapron
Maire
A l'attention de Madame Parisi

Objet : don

Monsieur le Maire,

Le 15 février 2021, les obsèques de mon mari avaient lieu à la cathédrale
St Pierre de Saintes.

Madame Charlotte ROTHWELL Houston Texas ne pouvait pas se
déplacer.

Cette personne a donc fait un don au profit de la restauration de vitraux ou
et de tableaux de la cathédrale d'un montant de 3000 euros. Pour des raisons
de sécurité et de bonne gestion, ce chèque a été fait à mon ordre et encaissé par
mes soins.

Je vous en restitue intégralement le montant de trois mille euros.

En échange, Madame ROTHWELL souhaite une délibération en conseil
municipal avec le descriptif des travaux et le montant de la subvention. De
plus, elle souhaite une plaque discrète à proximité du travail.

Bien cordialement


Madame Françoise Bleynie

Je souhaite ne figurer nulle part, je suis simple intermédiaire.

Instructeur	Francois
Contributeurs	DAAS Bailment
Pour information	HL Cheminade P. Collaud